

ANNEXE B

REGLES DE COMPETITION POUR LES PLANCHES A VOILE

Les compétitions de planche à voile doivent être courues selon Les Règles de Course à la Voile, telles que modifiées par cette annexe. Le terme « bateau » utilisé partout ailleurs dans les règles de course signifie « planche » ou « bateau » selon le cas. Une épreuve de planche à voile peut comprendre une ou plusieurs des disciplines suivantes ou de leurs formats :

Discipline	Formats
<i>Course</i>	<i>Course sur parcours ; slalom ; marathon</i>
<i>Expression</i>	<i>Expression dans les vagues ; freestyle</i>
<i>Vitesse</i>	

Dans une compétition d'expression, la performance d'une planche est jugée selon l'habileté et la variété plutôt que sur la vitesse ; elle est organisée en séries éliminatoires. La compétition est organisée en performance dans les vagues ou en compétition de freestyle selon les conditions de vagues du lieu. Dans une compétition de vitesse, une « poule » consiste en un ou plusieurs runs de vitesse, dans lesquels les planches effectuent chacune à leur tour le parcours à intervalles. Dans la discipline course, une course marathon est une course programmée pour durer plus d'une heure.

Dans la course en slalom ou en compétition d'expression, «flotte » signifie une épreuve éliminatoire, une « poule » comprend une ou plusieurs flottes et une série éliminatoire comprend un maximum de quatre poules.

B1 DEFINITIONS

B1.1 Les définitions complémentaires suivantes s'appliquent :

Départ de plage Quand la ligne de départ est sur la plage, ou si proche de la plage que le concurrent doit se tenir dans l'eau pour *prendre le départ*, le départ est un *départ de plage*.

Chaviré Une planche est *chavirée* quand sa voile ou le concurrent est dans l'eau.

B1.2 Les définitions suivantes s'appliquent uniquement à la compétition d'expression :

Entrante et sortante Une planche naviguant dans la même direction que la vague déferlante rentrante est *entrante*. Une planche naviguant dans la direction opposée à la vague déferlante rentrante est *sortante*.

Sauter Une planche *saute* quand elle décolle du haut d'une vague pendant qu'elle est *sortante*.

Rattraper Une planche *rattrape* à partir du moment où elle obtient un *engagement* depuis la position *en route libre derrière* jusqu'au moment où elle est *en route libre devant* par rapport à la planche *rattrapée*.

Posséder La première planche naviguant vers la rive immédiatement à l'avant d'une vague *possède* cette vague. Cependant, quand il est impossible de déterminer quelle planche est la première, c'est la planche *au vent* qui *possède* la vague.

Se Redresser Une planche *se redresse* depuis le moment où sa voile, ou, lors d'un départ dans l'eau, le concurrent est hors de l'eau, jusqu'à ce qu'elle soit manœuvrante.

Surfer Une planche *surfe* quand elle est sur ou immédiatement à l'avant d'une vague pendant qu'elle est *entrante*.

Transition Une planche changeant de *bord*, ou décollant pendant qu'elle est *entrante*, ou une planche qui n'est pas en train de *surfer*, de *sauter*, qui n'est pas *chavirée* ou en train de *se redresser*, est en *transition*.

B2 REGLES POUR TOUTES LES COMPETITIONS

B2.1 Modifications aux règles du chapitre 4

- (a) La règle 42 est remplacée par « Une planche doit être propulsée uniquement par l'action du vent sur la voile, par l'action de l'eau sur le flotteur et par les actions du concurrent sans aide extérieure. »
- (b) Ajouter à la règle 43.1(a) : «Cependant, un concurrent peut porter un récipient à boisson devant avoir une capacité d'au moins un litre et ne pesant pas plus d'1,5 kilogrammes quand il est plein. »
- (c) La règle 44.2 est modifiée pour que deux tours soient remplacés par un tour de 360° sans exigence de virements de bord ou d'empannages.
- (d) Les règles 44.3 et 44.4(a) sont supprimées.
- (e) Ajouter à la règle 47.1 : «sauf comme stipulé dans la règle 41.2 ». (Voir la règle B4.4). La règle 47.2 est supprimée.

B2.2 Inscription et qualification

Ajouter à la règle 78.1 : «Quand cela est prescrit par l'ISAF, un dispositif numéroté et daté sur une planche et sa dérive, son aileron et son gréement, doit être considéré comme son certificat de jauge. »

B2.3 Organisation d'une épreuve

- (a) La dernière phrase de la règle 89.2(c) est supprimée.
- (b) Ajouter une nouvelle règle 89.2(d) : « Des instructions verbales peuvent être données seulement si la procédure est spécifiée dans les instructions de course. »

B2.4 Identification sur les voiles

- (a) Ajouter à la règle G1.1(a) : «L'emblème ne doit pas faire référence à autre chose qu'au fabricant ou à la classe et ne doit pas consister en plus de deux lettres et trois chiffres, ou un dessin abstrait. »
- (b) Les règles G1.3(a), G1.3(c), G1.3(d) et G1.3(e) sont remplacées par

L'emblème de classe doit être porté une seule fois de chaque côté de la voile dans la zone située au-dessus d'une ligne perpendiculaire au bord d'attaque de la voile à un point situé, à partir de la tête, au tiers de la distance jusqu'au wishbone. Les lettres de nationalité et les numéros de voile doivent être dans le tiers central de cette partie de la voile au-dessus du wishbone,

clairement séparés de toute publicité, et placés à des hauteurs différentes des deux côtés de la voile, ceux du côté tribord au-dessus.

B3 REGLES POUR LES COURSES

B3.1 Quand les planches se rencontrent

(a) La règle 13 devient la règle 13.1. Ajouter une nouvelle règle 13.2 :

Une planche qui empanne doit *se maintenir à l'écart* des autres planches. Pendant ce temps, les règles 10, 11 et 12 ne s'appliquent pas. Si deux planches sont soumises à cette règle au même moment, celle qui est du côté bâbord de l'autre ou qui est derrière doit *se maintenir à l'écart*.

(b) Les règles 17, 18.2(b), 18.2(c) et 18.3 sont supprimées.

(c) La règle 21 devient la règle 21.1. Ajouter une nouvelle règle 21.2 : « Une planche *chavirée* ne doit pas avoir d'action pour gêner une autre planche. »

(d) Ajouter une nouvelle règle 22.3 : « Sauf dans sa propre course, une planche ne doit pas naviguer dans la zone de parcours définie dans les instructions de course, quand des courses se déroulent. »

(e) Ajouter une nouvelle règle 23 :

23 VOILE HORS DE L'EAU LORS DU DEPART

Quand elle s'approche de la ligne de départ pour *prendre le départ*, une planche doit avoir sa voile hors de l'eau et en position normale, sauf quand elle est *chavirée* accidentellement.

B3.2 Donner le départ des courses

Les instructions de course doivent spécifier un de ces systèmes de départ.

(a) SYSTEME 1

Voir la règle 26, Départ des courses.

(b) SYSTEME 2

Les départs des courses doivent être donnés en utilisant les signaux suivants. Les temps doivent être comptés à partir des signaux visuels ; l'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

<i>Signal</i>	<i>Pavillon et signal sonore</i>	<i>Minutes avant le signal de départ</i>
Attention	Pavillon de classe ou numéro de flotte	5
	Amenée du signal d'attention	4
Avertissement	Pavillon rouge ; 1 signal sonore	3
	Amenée du pavillon rouge	2
Préparatoire	Pavillon jaune ; 1 signal sonore	1
	Amenée du pavillon jaune	½
Départ	Pavillon vert ; 1 signal sonore	0

(c) SYSTEME 3 (POUR LES DEPARTS DE PLAGES)

- (1) Avant son départ, chaque planche dans une flotte ou dans une classe doit tirer au sort le numéro de sa place sur la ligne de départ. Les places doivent être numérotées de sorte que la place 1 soit la plus au vent.
- (2) Après que les planches ont été appelées pour prendre leurs places, le comité de course doit donner le signal préparatoire en envoyant un pavillon rouge avec un signal sonore. Le signal de départ doit être donné, à tout moment après le signal préparatoire, en amenant le pavillon rouge avec un signal sonore.
- (3) Après le signal de départ, chaque planche doit suivre le plus court chemin depuis sa position de départ jusqu'à sa position normale de navigation (avec les deux pieds du concurrent sur la planche.)

B3.3 Autres règles pour la direction d'une course

- (a) Ajouter une nouvelle règle 29.3 :

29.3 Rappel d'une course en slalom

- (a) Quand au signal de départ d'une course ou d'une flotte en slalom, une partie quelconque du flotteur, du concurrent ou de l'équipement d'une planche se trouve du côté parcouru de la ligne de départ, le comité de course doit signaler un rappel général.
- (b) Si le comité de course agit selon la règle 29.3(a) et que la planche est identifiée, elle doit être disqualifiée sans instruction, même si la course ou la flotte est *retardée* ou *annulée*. Le comité de course doit héler ou afficher son numéro de voile, et la planche doit immédiatement quitter la zone de parcours. Si le départ de la course ou de la flotte est redonné ou si la course ou la flotte est recourue, elle ne doit pas y participer.
- (b) Remplacer la règle 31 par « Une planche peut toucher une *marque* mais ne doit pas s'y tenir. »

B4 REGLES POUR LA COMPETITION D'EXPRESSION

B4.1 Règles de priorité

Ces règles remplacent toutes les règles du chapitre 2.

- (a) ENTRANTE ET SORTANTE

Une planche *entrante* doit *se maintenir à l'écart* d'une planche *sortante*. Quand deux planches sont *sortantes* ou *entrantes* sur la même vague, ou quand aucune des deux n'est *sortante* ni *entrante*, la planche *bâbord amures* doit *se maintenir à l'écart* de celle qui est *tribord amures*.

- (b) PLANCHES SUR LA MEME VAGUE, ENTRANTES

Quand deux planches ou plus sont *entrantes* sur une vague, une planche qui n'a pas *possession* de la vague doit *se maintenir à l'écart*.

- (c) EN ROUTE LIBRE DERRIERE, EN ROUTE LIBRE DEVANT ET RATRAPANTE

Une planche *en route libre derrière* qui n'est pas sur une vague doit *se maintenir à l'écart* d'une planche *en route libre devant*. Une planche *rattrapante* qui n'est pas sur une vague doit *se maintenir à l'écart*.

(d) TRANSITION

Une planche en *transition* doit *se maintenir à l'écart* d'une planche qui ne l'est pas. Quand deux planches sont en *transition* au même moment, celle qui est du côté bâbord de l'autre ou celle qui est derrière doit *se maintenir à l'écart*.

B4.2 Donner le départ et finir les flottes

Le départ et la fin des flottes doivent être donnés en utilisant les signaux suivants :

(a) DONNER LE DEPART D'UNE FLOTTE

Chaque pavillon doit être amené quand le signal suivant est envoyé :

<i>Signal</i>	<i>Pavillon et signal sonore</i>	<i>Minutes avant le signal de départ</i>
Attention	Numéro de la flotte	3
Avertissement	Pavillon rouge ; 1 signal sonore	2
Préparatoire	Pavillon jaune ; 1 signal sonore	1
Départ	Pavillon vert ; 1 signal sonore	0

(b) FINIR UNE FLOTTE

<i>Signal</i>	<i>Pavillon et signal sonore</i>	<i>Minutes avant le signal de fin</i>
Avertissement de fin	Amenée du pavillon vert ; 1 signal sonore	1
Fin	Pavillon rouge ; 1 signal sonore	0

B4.3 Enregistrement des voiles ; zone de parcours ; durée de la flotte

- (a) Les planches doivent faire enregistrer par le comité de course les couleurs et autres particularités de leurs voiles, ou leur identification suivant une autre méthode mentionnée dans les instructions de course, au plus tard au signal de départ de la flotte, deux flottes avant la leur.
- (b) La zone de course doit être définie dans les instructions de course et affichée au tableau officiel d'affichage au plus tard 30 minutes avant le signal de départ de la première flotte. Une planche doit être classée uniquement pendant qu'elle navigue dans la zone de parcours.
- (c) Toute modification de la durée d'une flotte doit être annoncée par le comité de course au plus tard 15 minutes avant le signal de départ de la première flotte de la poule suivante.

B4.4 Aide extérieure

La règle 41 devient la règle 41.1. Ajouter une nouvelle règle 41.2 :

Un assistant peut fournir de l'équipement de rechange à une planche mais doit se maintenir à l'écart des autres planches en compétition. Une planche dont l'assistant manque à se maintenir à l'écart doit être pénalisée. La pénalité doit être à la discrétion du comité de réclamation.

B5 SERIES ELIMINATOIRES POUR LA COURSE EN SLALOM ET LA COMPETITION D'EXPRESSION

Les règles B5.1-B5.5 s'appliquent à la course en slalom ou à la compétition d'expression organisées avec des séries éliminatoires dans lesquelles les planches courent en flottes.

B5.1 Procédure des séries éliminatoires

- (a) La compétition doit se dérouler sous forme d'une ou plusieurs séries éliminatoires. Chacune d'elles doit consister soit en un maximum de quatre poules dans une série éliminatoire simple où seul un certain nombre des meilleurs classés montent, soit en un maximum de dix poules dans une série éliminatoire double où les planches ont plus d'une chance de monter.
- (b) Les planches doivent se rencontrer par paires, ou par groupes déterminés par le tableau des éliminations. La forme de compétition choisie ne doit pas être modifiée tant qu'une poule n'est pas terminée.

B5.2 Listes de répartition et de classement

- (a) Quand une liste de répartition ou de classement est utilisée pour établir les flottes de la première poule, les places 1-8 (quatre flottes) ou 1-16 (huit flottes) doivent être réparties équitablement parmi les flottes.
- (b) Pour une série éliminatoire ultérieure, s'il y en a une, les planches doivent être réassignées dans de nouvelles flottes suivant une liste de répartition dans les flottes basée sur les classements généraux du moment.
- (c) Les décisions de l'autorité organisatrice concernant la répartition sont définitives et ne peuvent pas donner lieu à une demande de réparation.

B5.3 Horaire des flottes

L'horaire des flottes doit être affiché au tableau officiel d'affichage au plus tard 30 minutes avant le signal de départ de la première flotte.

B5.4 Progression et égalités

- (a) Dans la course en slalom et la compétition de freestyle, les planches de chaque flotte pouvant monter dans la poule suivante doivent être annoncées par le comité de course au plus tard 30 minutes avant le signal de départ de la première flotte. Le nombre de planches qui montent peut être modifié par le comité de réclamation suite à une décision de réparation.
- (b) Dans la compétition d'expression, les égalités de la première poule doivent être attribuées aux planches ayant obtenu le score le plus élevé dans la répartition.
- (c) Dans la compétition de performances dans les vagues, seul le vainqueur de chaque flotte doit monter dans la poule suivante.
- (d) Dans la compétition de freestyle, les planches doivent monter dans la poule suivante comme ci-après : dans une flotte de huit planches, les quatre meilleures montent, et le vainqueur rencontrera le quatrième, le second rencontrera le troisième ; dans une flotte de quatre planches, les deux meilleures montent et navigueront l'une contre l'autre.

B5.5 Finales

- (a) La finale doit consister en un maximum de trois courses. Le comité de course doit annoncer le nombre de courses à disputer pour la finale au plus tard cinq minutes avant le signal d'avertissement de la première course de la finale.
- (b) Une petite finale peut être courue après la finale. Toutes les planches des flottes de la demi finale qui ont manqué la qualification pour la finale peuvent y participer.

B6 REGLES POUR LA COMPETITION DE VITESSE

B6.1 Règles générales

Toutes les règles du chapitre 2 sont remplacées par les parties correspondantes de cette règle.

(a) PRENDRE LE DEPART DE PLAGE ET PARTIR DE L'EAU

Une planche ne doit pas *prendre le départ de plage* ni partir de l'eau, sur le parcours ou dans la zone de départ, sauf pour sortir du parcours afin d'éviter des planches qui *prennent le départ* ou qui sont *en course*.

(b) QUITTER LA ZONE DE PARCOURS

Une planche quittant la zone de parcours doit *se maintenir à l'écart* des planches *en course*.

(c) CONTROLE DU PARCOURS

Quand le comité de course pointe un pavillon orange vers une planche, celle-ci doit immédiatement quitter la zone de parcours.

(d) REVENIR VERS LA ZONE DE DEPART

Une planche revenant vers la zone de départ doit se maintenir à l'écart du parcours.

(e) RUN ; POULE

Le nombre maximum de runs qu'une planche peut courir dans une poule doit être annoncé par le comité de course au plus tard 30 minutes avant le signal de départ de la première poule.

(f) DUREE D'UNE POULE

La durée d'une poule doit être annoncée par le comité de course au plus tard 30 minutes avant le signal de départ de la poule suivante.

(g) CONDITIONS D'ETABLISSEMENT D'UN RECORD

La distance minimale pour un record du monde est de 500 mètres. D'autres records peuvent être établis sur de plus courtes distances. Le parcours doit être défini par des stations et des amers à terre ou par des bouées sur l'eau. Les amers ne doivent pas converger.

B6.2 Système de départ pour la compétition de vitesse

Les départs et arrivées des poules doivent être faits en utilisant les signaux suivants. Chaque pavillon doit être amené quand le pavillon suivant est envoyé.

(a) DONNER LE DEPART D'UNE POULE

<i>Signal</i>	<i>Pavillon</i>	<i>Signification</i>
Attente	Pavillon rouge	Parcours fermé
Parcours fermé	AP et pavillon rouge	Parcours fermé ; va être ouvert prochainement
Préparatoire	Pavillon jaune	Le parcours va ouvrir dans 5 minutes
Départ	Pavillon vert	Le parcours est ouvert

(b) FINIR UNE POULE

<i>Signal</i>	<i>Pavillon</i>	<i>Signification</i>
Avertissement de fin	Pavillon vert et jaune	Le parcours va être fermé dans 5 minutes
Prolongation	Pavillon vert et L	La poule actuelle est prolongée de 15 minutes
Poule terminée	Pavillon rouge et L	Le départ d'une nouvelle poule va être donné prochainement

B6.3 Pénalités

- (a) Si une planche manque à respecter un avertissement du comité de course, elle peut être prévenue et son numéro de voile doit être affiché sur un tableau d'affichage près de la ligne d'arrivée.
- (b) Si une planche est prévenue une deuxième fois au cours de la même poule, elle doit être suspendue par le comité de course pour le reste de la poule et son numéro de voile doit être affiché sur le tableau officiel d'affichage.
- (c) Une planche observée dans la zone de parcours alors qu'elle est suspendue doit être disqualifiée de la compétition sans instruction et aucun de ses temps ou résultats précédents ne doit être validé.
- (d) Toute infraction aux règles de vérification peut donner lieu à une suspension dans la compétition pour une période donnée.

B6.4 Vérification

- (a) Un observateur désigné par le Conseil Mondial de record de vitesse à la voile (WSSRC) doit être présent et vérifier les temps et les vitesses des runs lors des tentatives de records du monde. Le comité de course doit vérifier les temps et vitesses des runs lors des tentatives d'autres records.
- (b) Un concurrent ne doit pas pénétrer dans la zone de contrôle des temps ou discuter des sujets de chronométrage directement avec l'organisation du chronométrage. Toute question relative au chronométrage doit être adressée au comité de course.

B7 RECLAMATIONS, REPARATIONS, INSTRUCTIONS ET APPELS

- B7.1** (a) Ajouter après la troisième phrase de la règle 61.1(a): « Elle doit informer le comité de course de son intention de réclamer immédiatement après avoir *fini* ou abandonné. »

- (b) La règle 61.2 est numérotée 61.2(a), Course sur parcours et marathon. Ajouter une nouvelle règle 61.2(b) :

COURSE EN SLALOM ET AUTRES DISCIPLINES

Une *réclamation* doit être faite verbalement immédiatement après la flotte au cours de laquelle l'incident s'est produit.

- B7.2** Ajouter une nouvelle règle 62.1(e) : « une planche qui manque à *se maintenir à l'écart* et qui a abandonné ou a été pénalisée. »
- B7.3** Dans la règle 62.2, après « par écrit », ajouter : « sauf dans une série éliminatoire ».
- B7.4** La règle 63.2 devient la règle 63.2(a). Ajouter une nouvelle règle 63.2(b) : « Dans une série éliminatoire, le comité de réclamation peut instruire une *réclamation* sur la plage ou sur l'eau, immédiatement après la flotte. »
- B7.5** Commencer la règle 65.2 en ajoutant « sauf dans une série éliminatoire ».
- B7.6** La règle 67 est supprimée.
- B7.7** Ajouter une nouvelle règle 70.6 : « Les appels ne sont pas autorisés en course slalom et en compétition d'expression »

B8 CLASSEMENT

B8.1 Classements généraux

Si une épreuve comprend plus d'une discipline ou format, les instructions de course doivent préciser comment le classement général doit être calculé.

B8.2 Classements des séries

La règle A2 est remplacée par

Le score de chaque planche dans une série doit être le total de ses scores dans la course, dans la poule de vitesse ou dans la série éliminatoire, en retirant le nombre précisé ci-après de ses scores les moins bons :

<i>Courses sur parcours, poules de vitesse</i>	<i>Séries éliminatoires de slalom et d'expression</i>	<i>Nombre retiré</i>
1-3	1-2	0
4-6	3-4	1
7-10	5-7	2
11-15	8 ou plus	3
16 ou plus		4

Si une planche a deux fois ou plus le même plus mauvais score équivalent, le(s) score(s) de(s) la course(s) disputée(s) le plus tôt dans la série doit(doivent) être retiré(s). La planche avec le score dans la série le moins élevé gagne et les autres doivent être classées en conséquence. Les règles B8.5, B8.6 et B8.7 contiennent des exceptions à cette règle.

B8.3 Système de classement

- (a) L'intitulé de la règle A4 devient : « Système de Points à Minima et systèmes de remplacement » et son préambule est supprimé. La règle A4.1 est remplacée par

Chaque planche *prenant le départ* et *finissant* et n'abandonnant pas ensuite, n'étant pas pénalisée ou n'obtenant pas une réparation doit recevoir un nombre de points comme suit :

<i>Place d'arrivée</i>	<i>Système de Points a Minima</i>	<i>Système de remplacement</i>
Premier	1	0,7
Second	2	2
Troisième	3	3
Chaque place suivante	Ajouter un point	Ajouter un point

- (b) Ajouter à la fin de la première phrase de la règle A4.2 : « ou, dans une série éliminatoire, le nombre de planches dans cette flotte ».

B8.4 Flotte non terminée

Quand une flotte ne peut pas être terminée, les points qu'auraient dû recevoir les non classés pour les places restantes doivent être additionnés et divisés par le nombre de places dans cette flotte. Le nombre de points obtenu, au plus proche dixième de point près (0,05 arrondi au dixième supérieur) doit être attribué à chaque planche inscrite dans la flotte.

B8.5 Classement d'une série finale dans une course en slalom

- (a) Si trois courses de finale sont validées, le score d'une planche dans la série de la finale doit être le total des scores de ses courses en retirant son plus mauvais score. Sinon, son score dans la série doit être le total des scores de ses courses.
- (b) Une planche qui n'a pas *pris le départ*, qui n'a pas *fini*, qui a abandonné après avoir *fini* ou qui a été disqualifiée d'une course de finale doit recevoir le nombre de points équivalent au nombre total de planches inscrites dans la finale.

B8.6 Classement d'une compétition d'expression

- (a) Le classement d'une compétition d'expression doit être fait par un groupe de trois juges. Cependant, le groupe peut être composé d'un nombre impair supérieur de juges, et il peut y avoir deux groupes ainsi constitués. Chaque juge doit attribuer des points à chaque manœuvre, en se basant sur la grille mentionnée dans les instructions de course.
- (b) Les critères de classement doivent être décidés par le comité de course et annoncés au tableau officiel d'affichage au plus tard 30 minutes avant le signal de départ de la première flotte.
- (c) La place d'une planche dans une flotte doit être déterminée en additionnant les points donnés par chaque juge. La planche avec le score le plus élevé gagne et les autres doivent être classées en conséquence.
- (d) Les deux flottes des demi-finales doivent avoir été courues pour qu'une série éliminatoire soit validée.
- (e) A l'exception des membres du comité de course responsables du classement de l'épreuve, seuls les concurrents de la flotte doivent être autorisés à voir les feuilles de points des juges pour cette flotte. Chaque feuille de points doit comporter le nom du juge en entier.

- (f) Les scores décidés par les juges ne doivent pas constituer motif à demande de réparation par une planche.

B8.7 Compétition de vitesse

La moyenne des vitesses des deux runs les plus rapides d'une planche dans une poule doit être faite pour déterminer sa place dans cette poule. La planche avec la moyenne la plus élevée gagne et les autres doivent être classées en conséquence.

B8.8 Egalités dans les séries

(a) COMPETITION DE COURSE ET DE VITESSE

La règle A8 est modifiée comme suit, pour la compétition de course et de vitesse :

- (1) Ajouter une nouvelle règle A8.1 : «S'il y a égalité dans le score d'une série entre deux planches ou plus, elle doit être départagée en faveur de la planche qui a pu retirer le score de course le meilleur ».
- (2) La règle A8.1 devient la règle A8.2. Son début «S'il y a égalité dans le score de la série » est remplacé par « Si une égalité persiste » et sa dernière phrase est remplacée par « Ces scores doivent être utilisés même si certains d'entre eux sont des scores retirés. »
- (3) La règle A8.2 devient la règle A8.3 et son début «Si une égalité persiste » est remplacé par « Si une égalité persiste encore ».

(b) COMPETITION D'EXPRESSION

La règle A8 est modifiée comme suit pour la compétition d'expression :

- (1) Dans une flotte, s'il y a égalité dans le total des points attribués par un ou plusieurs juges, elle doit être départagée en faveur de la planche avec le score le plus élevé dans la catégorie prioritaire. Si aucune catégorie n'est prioritaire, l'égalité doit être départagée dans la compétition de performance dans les vagues en faveur de la planche avec le score simple le plus élevé en saut de vague, et dans la compétition de freestyle, en faveur de la planche avec le score le plus élevé en impression générale. Si une égalité persiste, en compétition de performance dans les vagues, elle doit être départagée en faveur de la planche avec le score simple le plus élevé dans la catégorie sans priorité, et en compétition de freestyle, elle doit être conservée dans le résultat final.
- (2) S'il y a égalité dans le score de la série, elle doit être départagée en faveur de la planche ayant été le plus souvent mieux classée que l'autre. Tous les scores doivent être utilisés, même si certains d'entre eux sont des scores retirés.
- (3) Si une égalité persiste encore, la flotte doit être recourue. Si cela n'est pas possible, l'égalité doit être conservée dans le résultat final.